

**HANDI MAIS PAS QUE !**

**Association de type loi 1901**

**Siège Social : 60 bd général de gaulle**

**64700 HENDAYE**

**Secrétariat : 38 route de Lyon**

**01800 SAINT MAURICE DE GOURDANS**

**N° SIRET du siège : 85160917200016**

**Adresses mails de contact :**

**nathaliehandicap@hotmail.com**

**rachel.handicap@gmail.com**

**https://www.handi-mais-pas-que.com CPAM DE BAYONNE**

**DIFFICULTES RENCONTREES**

**Nos adhérents nous remontent régulièrement la difficulté d'être confronté lors d'appels téléphoniques sur la plateforme , d'avoir des interlocuteurs non formés aux problèmes spécifiques liés aux handicaps. On les envois d'un service à l'autre, pour finir sur une réponse standard qui n'a parfois rien à voir avec leur problématique.**

**Nos adhérents nous remontent très souvent leurs difficultés de faire face aux dépenses de couches, alèses, sondes urinaires (spécifiques en cas d'allergie à certains composants), car malgré leur pathologies, tous n'ont pas droit à un complément de ressource ou maintenant MVA et ce poids financier est incontestable quand à leur petite pension d'invalidité ou AAH.**

**Nos adhérents nous font remonter régulièrement que lorsqu'ils sont en recherche de diagnostique pour des maladies invalidantes, et qu'ils n'ont pas encore obtenu d'ALD/d'invalidité les transports en VSL pour aller à des rendez vous médicaux qui sont parfois loin ne sont pas pris en charge. Pensez vous que quelque chose sera mis en place pour ces personnes là ?**

**Nous souhaiterions qu'un meilleur contrôle de prix des prestataires d'appareils médicaux soit fait car selon le prestataire, les prix peuvent aller du simple au double, et les personnes en situation de maladies invalidantes et/ou handicap, n'ont pas tous de bonnes mutuelles et se retrouvent à choisir entre manger ou avoir un fauteuil adapté, un lit médicalisé avec certaines options nécessaires pour eux mais pas forcément précisées sur l'ordonnance.**

**Nous souhaiterions qu'une passerelle s'instaure entre la MDPH et la CPAM pour qu'un travail d'accompagnement et de communication des droits se fasse lors d'un dépôt de dossier qu'il soit INVALIDITE ou MDPH, ainsi la personne pourrait connaitre les droits et prestations qu'elle peut demander, tous n'ont pas internet ou ne savent pas chercher.**

**Nous souhaiterions que les associations de terrain soient informées des nouvelles circulaires changeant les droits des patients afin de l'expliquer aux mieux aux personnes concernées.**

**Nous souhaiterions avoir un référent handicap que l'on pourrait joindre pour exposer des problèmes de dossiers, des questions d'ordre administratives, et pouvoir envoyer les personnes ayant besoin d'aide vers ce référent.**

**MME KURTZ NATHALIE-PRESIDENTE DE HANDI MAIS PAS QUE !**